

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
05/06/2026Date d'affichage
05/06/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BAILLARGUET Emilie, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, M. BOUILLEAU Hugo, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration :Était absent :Étaient excusés :

M. ALLEAU Dimitri, M. BARRAUD Alexis, M. GIRAUD Romuald, M. MICHAUD Ludovic

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme FLOURIOT Gwenaëlle

Numéro interne de l'acte : 2026-68**Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à l'association sportive SérenSO'SPORT des cours de fitness et pilates**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « SérenSO'sport » sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière afin d'y dispenser des cours de fitness et de pilates destinés aux adultes.

Les cours de fitness seront dispensés une fois par semaine soit le lundi de 19h00 à 20h00, de septembre 2026 à juin 2027 hors période de congés scolaires.

Les cours de pilates seront dispensés une fois par semaine soit le lundi de 20h00 à 21h00, de septembre 2026 à juin 2027 hors période de congés scolaires.

Monsieur le Maire propose de mettre aussi à disposition la salle de Belleville. Il est toutefois laissé à l'association la possibilité de choisir le lieu le plus adapté à son activité parmi les salles communales disponibles.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune et l'association afin de définir les conditions d'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'approuver la mise à disposition d'une salle communale au profit de l'association ;
- ✓ « SérenSO'sport » pour l'organisation des cours précités pour la période de septembre 2026 à juin 2027, hors périodes de congés scolaires ;
- ✓ D'autorise l'association à retenir une autre salle communale disponible si elle la juge plus adaptée à son activité, après validation de la commune ;
- ✓ D'approuver les termes de la convention de mise à disposition à intervenir ;

AR Prefecture

079-200076198-20260611-202668-DE
Reçu le 18/06/2026

- ✓ De fixer le tarif annuel d'occupation à 500,00 € pour la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière et 350,00 € pour la salle des fêtes de Belleville ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération ;
- ✓ D'imputer la recette au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Gwenaëlle FLOURIOT



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 juin 2026
Le Maire,
M. Jean-François SALANON



Jean-François SALANON